



Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
(FRA)

Comptes annuels de la FRA pour l'exercice clos le
31 décembre 2016

Les présents comptes ont été préparés par le comptable le 31 janvier 2017 et rédigés par le directeur le 6 février 2017.

Le conseil d'administration rendra son avis sur les comptes définitifs le 19 mai 2017.

Les présents comptes définitifs, accompagnés de l'avis du conseil d'administration, seront transmis au comptable de la Commission, à la Cour des comptes européenne, au Parlement européen et au Conseil le 1^{er} juillet 2017 au plus tard.

Les comptes définitifs seront publiés sur le site web de la FRA: <http://fra.europa.eu>.

Comptable : (signé)

Directeur : (signé)

Date : 26/6/2017

Date : 26/6/2017

Table des matières

1. Certification des comptes annuels 2016
2. Introduction

Section A: États financiers

3. Bilan financier
4. Compte de résultat économique
5. État de variation du bilan actif/passif
6. Tableau des flux de trésorerie
7. Annexes aux états financiers

Section B: Rapports sur l'exécution du budget 2016

8. Résultat budgétaire 2016
9. Évolution du budget 2016
10. Exécution du budget 2016 – Titres 1, 2 et 3 – Crédits C1
11. Exécution du budget 2016 – Titres 1, 2 et 3 – Crédits C8
12. Exécution du budget 2016 – Titres 1, 2 et 3 – Crédits R0
13. Budget 2016 – Tableau des effectifs

1. Certification des comptes annuels 2016

Les comptes annuels de la FRA pour l'année 2016 ont été préparés conformément au titre IX du règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne, aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission et aux principes et méthodes comptables adoptés par moi-même.

Je reconnais être responsable de la préparation et de la présentation des comptes annuels de la FRA, conformément à l'article 68 du règlement financier.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en certifie la fiabilité, toutes les informations nécessaires à la production des comptes décrivant l'actif et le passif de la FRA ainsi que l'exécution du budget.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats des opérations et des flux de trésorerie de la FRA.

Date : 26/6/2017

Signature : (signé)
Comptable

2. Introduction

Informations générales

La FRA, qui est établie à Vienne, a pour principal objectif de fournir aux institutions, organes et organismes compétents de l'Union, ainsi qu'à ses États membres, lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union, une assistance et des compétences en matière de droits fondamentaux, de manière à les aider à respecter pleinement les droits fondamentaux quand ils prennent des mesures ou définissent des actions dans leurs domaines de compétence respectifs.

Base légale

La comptabilité est tenue conformément aux dispositions du titre IX du règlement financier de la FRA adopté le 12 décembre 2013 par son conseil d'administration. Ces dispositions comptables sont identiques à celles du titre IX du règlement financier cadre mentionné à l'article 208 du règlement (CE, EURATOM) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union.

Financement

Les recettes de la FRA se composent principalement d'une subvention de l'Union, qui est inscrite au budget général de l'Union européenne (section «Commission»).

Organisation de la FRA

La FRA se compose du conseil d'administration, du bureau exécutif, du comité scientifique, du directeur et du personnel de la FRA.

Conseil d'administration de la FRA

Le conseil d'administration de la FRA se compose de personnalités dotées d'une expérience adéquate dans la gestion d'organisations publiques ou privées et, en outre, de connaissances dans le domaine des droits fondamentaux, comme suit:

- (a) une personnalité indépendante désignée par chaque État membre, assumant des responsabilités de haut niveau au sein d'une institution nationale indépendante de défense des droits de l'homme ou d'une autre organisation du secteur public ou privé;
- (b) une personnalité indépendante désignée par le Conseil de l'Europe; et
- (c) deux représentants de la Commission.

Information financière

Les comptes annuels de la FRA se composent de deux documents:

- a) les états financiers; et
- b) les rapports sur l'exécution du budget.

Audit externe

La Cour des comptes européenne est tenue de préparer un rapport annuel spécifique sur la FRA, conformément aux exigences de l'article 287, paragraphe 1, du TFUE.

Décharge

Le Parlement européen est l'autorité de décharge au sein de l'Union européenne. À la suite de l'audit et de la finalisation des comptes annuels, il revient au Conseil d'émettre une recommandation puis au Parlement européen de décider de donner ou non décharge à la FRA pour un exercice donné.

Section A:

**États financiers de la FRA pour l'exercice clos le
31 décembre 2016**

3. FRA – Bilan financier

	Note	31.12.2016	31.12.2015
		€	€
A. VALEURS IMMOBILISÉES		1,061,129	1,270,179
Immobilisations incorporelles	7.(6)	72,408	93,299
Propriétés, installations et équipements	7.(6)	988,721	1,176,880
Actifs financiers		-	-
Préfinancement à long terme		-	-
Créances à long terme		-	-
B. ACTIFS COURANTS		6,495,122	7,142,494
Stock		-	-
Préfinancement	7.(8)	-	310,675
Créances	7.(9)	242,623	208,767
Actifs financiers		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.(10)	6,252,499	6,623,052
TOTAL DE L'ACTIF		7,556,251	8,412,673
C. PASSIF NON COURANT		-	-
Retraites et autres avantages du personnel		-	-
Provisions pour risques et charges		-	-
Passif financier		-	-
Dettes à long terme auprès d'entités consolidées		-	-
TOTAL PASSIF NON COURANT		-	-
D. PASSIF COURANT		1,633,423	1,607,987
Avantages du personnel		-	-
Provisions pour risques et charges	7.(11)	-	-
Passif financier		-	-
Dettes	7.(12)	1,633,423	1,607,987
TOTAL DU PASSIF COURANT		1,633,423	1,607,987
E. ACTIF/PASSIF NET		5,922,828	6,804,686
Réserves		-	-
Résultats accumulés	5	5,922,828	6,804,686
B. Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL ACTIF/PASSIF NET		5,922,828	6,804,686

Signature : (signé)
Directeur

Date : 26/6/2017.....

4. FRA – Compte de résultat économique

	2016 €	2015 €
Ressources basées sur le RNB	-	-
Ressources TVA	-	-
Ressources propres traditionnelles	-	-
Fonds transférés de la Commission à d'autres institutions	-	-
Contributions des pays de l'AELE appartenant à l'EEE	-	-
Amendes	-	-
Recouvrement de dépenses	-	-
Contribution de l'Union européenne	21,156,262	21,257,526
Autres recettes de fonctionnement	245,621	247,568
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7.(13)	21,401,883	21,505,094
Dépenses administratives	-13,857,794	-13,993,477
Dépenses de personnel	-11,089,686	-10,814,808
Dépenses liées aux immobilisations	-485,251	-479,074
Pensions	-	-
Autres dépenses administratives	-2,282,857	-2,699,595
Dépenses de fonctionnement	-8,425,947	-8,144,179
Gestion directe centralisée	-	-
Gestion indirecte centralisée	-	-
Gestion décentralisée	-	-
Gestion partagée	-	-
Gestion conjointe	-	-
Autres dépenses de fonctionnement	-8,425,947	-8,144,179
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE FONCTIONNEMENT 7.(14)	-22,283,741	-22,137,656
EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	-881,858	-632,562
Recettes financières	-	-
Dépenses financières	-	-
Part d'excédents ou déficits nets d'entreprises associées ou coentreprises comptabilisés pour utiliser la méthode de mise en équivalence	-	-
EXCÉDENTS/(DÉFICITS) NE PROVENANT PAS D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	-881,858	-632,562
EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS ORDINAIRES		
Intérêts minoritaires	-	-
Gains extraordinaires (+)	-	-
Pertes extraordinaires (-)	-	-
EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT DE POSTES EXTRAORDINAIRES	-	-
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	-881,858	-632,562

5. **FRA – État de variation du bilan actif/passif net**

	Réserves		Excédents/déficits accumulés	Résultat économique de l'exercice	Total du bilan actif/passif
	Réserve de juste valeur	Autres réserves			
	€	€	€	€	€
Solde au 31 décembre 2014	-	-	6,521,099	916,149	7,437,248
Autres réévaluations	-	-	-	-	-
Mouvements de justes valeurs	-	-	-	-	-
Allocation du résultat économique de l'exercice précédent	-	-	916,149	(916,149)	-
Montants crédités aux États membres	-	-	-	-	-
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	(632,562)	(632,562)
Solde au 31 décembre 2015	-	-	7,437,248	(632,562)	6,804,686
Autres réévaluations	-	-	-	-	-
Mouvements de justes valeurs	-	-	-	-	-
Allocation du résultat économique de l'exercice précédent	-	-	(632,562)	632,562	-
Montants crédités aux États membres	-	-	-	-	-
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	(881,858)	(881,858)
Solde au 31 décembre 2016	-	-	6,804,686	(881,858)	5,922,828

6. FRA – Tableau des flux de trésorerie

Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	2016 €	2015 €
Excédents/(déficits) provenant d'activités de fonctionnement	-881,858	-632,562
<u>Ajustements</u>		
Amortissements (immobilisations incorporelles) +	50,412	64,865
Dépréciation (immobilisations corporelles) +	434,839	414,209
Augmentation/(diminution) des provisions pour risques et charges	-	-
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	-	-
Augmentation/(diminution) d'une réduction de valeur des dettes douteuses	-	-
(Augmentation)/diminution du stock	-	-
(Augmentation)/diminution du préfinancement à long terme	-	-
(Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme	310,675	-310,675
(Augmentation)/diminution des créances à long terme	-	-
(Augmentation)/diminution des créances à court terme	-33,856	21,757
(Augmentation)/diminution des créances liées à des entités CE consolidées	-	-
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	-	-
Augmentation/(diminution) des montants dus	-70,834	479,842
Augmentation/(diminution) des dettes liées à des entités CE consolidées	96,270	-50,478
(Gains)/pertes sur la vente de propriétés, d'installations et d'équipements	-	-
Postes extraordinaires	-	-
Flux de trésorerie net des activités de fonctionnement	-94,352	-13,042

Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-276,201	-396,725
Produits d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)	-	-
Acquisition d'investissements	-	-
Produits d'investissements	-	-
Octroi de prêts	-	-
Remboursements de prêts	-	-
Recettes financières	-	-
Postes extraordinaires	-	-
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	-276,201	-396,725

Activités de financement		
Remboursements d'emprunts	-	-
Produits d'emprunts	-	-
Augmentation/(diminution) d'autres dettes financières	-	-
Versements effectués aux États membres (-)	-	-
Dépenses financières	-	-
Postes extraordinaires	-	-
Flux de trésorerie net découlant des activités de financement	-	-

Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-370,553	-409,767
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	6,623,052	7,032,819
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	6,252,499	6,623,052

7. Annexes aux états financiers

1) Base légale et règles comptables

Les comptes annuels suivants, ainsi que les rapports sur l'exécution du budget de la FRA, ont été établis conformément à l'article 21 de la décision n° 168/2007 du Conseil et à l'article 92 du règlement financier de la FRA.

Ces états financiers ont été rédigés sur la base des règles comptables de l'Union européenne telles qu'adoptées par le comptable de la Commission, lesquelles adaptent les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (et, dans certains cas, les normes internationales d'information financière) au contexte spécifique de l'Union européenne, tandis que les rapports sur l'exécution du budget se fondent toujours principalement sur les mouvements de trésorerie.

Le système comptable de la FRA se compose d'une comptabilité générale et d'une comptabilité budgétaire. Ces comptabilités sont tenues par exercice, en euros. La comptabilité budgétaire donne un aperçu détaillé de l'exécution du budget et est fondée sur le principe comptable de trésorerie modifiée. La comptabilité générale permet de préparer les états financiers, car elle indique l'ensemble des charges et produits afférents à l'exercice et vise à faire état de la situation financière sous la forme d'un bilan au 31 décembre.

Les états financiers de la FRA ont été établis au moyen des méthodes de préparation définies dans les règles comptables fixées par le comptable de la Commission européenne.

2) Principes comptables

Les états financiers ont pour objectifs de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie d'une entité, qui sont utiles à tout un éventail d'utilisateurs. Pour une entité du secteur public comme la FRA, les objectifs consistent plus spécifiquement à procurer des informations servant à la prise de décisions et à lui permettre de rendre des comptes quant à l'utilisation des ressources placées sous sa responsabilité.

L'article 95 du règlement financier de la FRA énonce les principes comptables à appliquer pour établir les états financiers.

Les considérations générales (ou principes comptables) à suivre lors de la préparation des états financiers sont exposées dans la règle comptable 2 de l'Union européenne et sont les mêmes que celles décrites dans IPSAS 1, à savoir:

- la présentation fidèle;
- la continuité des activités;
- la cohérence de la présentation;
- la comparabilité des informations;
- l'agrégation des données;
- la compensation;
- la comptabilité d'exercice.

3) Unité de compte

L'unité de compte est l'euro (EUR). Tous les chiffres ont été arrondis à l'euro le plus proche.

L'actif et le passif en devises autres que l'euro au 31 décembre 2016 sont convertis en euros sur la base du taux de conversion fixé à cette date, à l'exception des actifs corporels et incorporels, lesquels conservent leur valeur en euros au taux appliqué lors de leur acquisition.

Au cours de l'exercice, les recettes et les dépenses encourues dans des devises autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change mensuels publiés par la Commission européenne. Les gains et pertes réalisés sont pris en considération dans le compte de résultat économique de l'exercice correspondant.

4) Plan comptable

Le plan comptable utilisé par la FRA suit la structure du plan comptable de la Commission européenne.

5) Utilisation d'estimations

Aux fins de l'établissement des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement admis, la direction est amenée à faire des estimations et à retenir des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers de la FRA. Les principales estimations et hypothèses importantes dans ces états financiers doivent être fondées sur le jugement et sont notamment utilisées pour les charges à payer et produits à recevoir, les provisions, les actifs éventuels et passifs éventuels. Les résultats réels des périodes futures pourraient différer de ces estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

En ce qui concerne les charges à payer, les estimations utilisées reposent sur l'appréciation de l'Agence quant au taux d'achèvement des prestations à livrer se rapportant à chaque engagement budgétaire.

6) Actifs non courants

Les biens corporels ou incorporels acquis dont le prix d'acquisition ou le coût de revient est égal ou supérieur à 420 EUR, d'une durée d'utilisation de plus d'un an et qui ne sont pas des consommables, sont comptabilisés comme valeurs immobilisées.

Conformément aux règles comptables 6 et 7 de la Commission, les actifs immobilisés sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient et sont sujets à l'amortissement sur une base linéaire au cours de leur durée d'utilisation. Les taux d'amortissement annuels appliqués sont les suivants:

Licences de logiciels	25%
Matériel informatique	25%
Mobilier et parc automobile	10% et 25% (parc automobile)
Autres installations	25% et 12,5% (équipements liés au courrier, à la santé et à la sécurité)
Améliorations locatives	10%

Les actifs sont examinés annuellement pour dépréciation et, le cas échéant, les valeurs comptables sont ajustées. Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable.

Aucun actif immobilisé n'est soumis à des accords de location-financement.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables dépourvus de substance physique. Les licences sur logiciels informatiques sont inscrites à l'actif du bilan sur la base de leur coût historique, diminué des amortissements et pertes de valeurs cumulés. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée. Celle-ci dépend de leur durée de vie économique spécifique ou de leur durée de vie légale déterminée par un accord.

Les immobilisations incorporelles développées au niveau interne sont capitalisées lorsque les critères pertinents des règles comptables de l'Union sont remplis. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction. Les coûts associés aux activités de recherche, les coûts de développement et d'entretien non capitalisés sont passés en charges à mesure qu'ils sont encourus.

	Logiciels informatiques (incorporel) €
Valeur d'acquisition au 1.1.2016	655,338
Transfert d'immobilisations en cours reportées de 2015 et installées en 2016	-
Acquisitions au cours de l'année	29,521
Cessions	-
Valeur nette comptable au 31.12.2016	684,859
Amortissements en cumul au 1.1.2016	(562,039)
Charge pour 2016	(50,412)
Cessions	-
Amortissements en cumul au 31.12.2016	(612,451)
Valeur nette comptable au 1.1.2016	93,299
Valeur nette comptable au 31.12.2016	72,408
Immobilisations en cours	-
Valeur nette comptable totale au 31.12.2016	72,408

	2016	2015
	€	€
Dépenses de développement de logiciels encourues au cours de l'année	<u>100,606</u>	<u>521,092</u>

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend toute dépense directement imputable à l'acquisition ou l'exécution d'une immobilisation. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques ou le potentiel de service futur(s) associé(s) à cet actif iront à la FRA et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat économique de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties, puisqu'elles ne sont pas encore disponibles pour utilisation.

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession diminué des frais de cession à la valeur comptable du bien et sont incluses dans le compte de résultat économique.

	Améliorations locatives	Matériel informatique	Autres installations	Mobilier et parc automobile	Total €
Valeur d'acquisition au 1.1.2016	1,797,145	1,457,303	475,364	526,337	4,256,149
Transfert d'immobilisations en cours reportées de 2015 et installées en 2016	-	-	-	-	-
Acquisitions	21,670	211,743	13,267	-	246,680
Cessions	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 31.12.2016	1,818,815	1,669,046	488,631	526,337	4,502,829
Amortissements en cumul au 1.1.2016	(1,124,955)	(1,165,963)	(424,343)	(364,008)	(3,079,269)
Charge pour 2016	(200,077)	(177,312)	(19,812)	(37,638)	(434,839)
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissements en cumul au 31.12.2016	(1,325,032)	(1,343,275)	(444,155)	(401,646)	(3,514,108)
Valeur nette comptable au 1.1.2016	672,190	291,340	51,021	162,329	1,176,880
Valeur nette comptable au 31.12.2016	493,783	325,771	44,476	124,691	988,721
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable totale au 31.12.2016	493,783	325,771	44,476	124,691	988,721

7) Contrats de location

Les contrats de location dans le cadre desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété incombe au bailleur sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat économique et répartis linéairement sur toute la durée du contrat de location. Tous ces contrats conclus par l'Agence sont évalués quant aux éléments de bail d'exploitation ou de crédit-bail de financement qu'ils comportent.

	2016	2015
	€	€
Paiements minimaux des locations portés au compte de résultat économique (contrats de location simples – location de bureaux et de photocopieuses)	815,150	815,150

Paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simples (locaux de bureau):

	2016	2015
	€	€
Montants dus dans 1 an	815,150	815,150
Montants dus entre 1 et 5 ans	679,291	1,494,441
Montants dus dans plus de 5 ans	<u>1,494,441</u>	<u>2,309,591</u>

La FRA n'a conclu aucun contrat de location-financement.

Les paiements au titre de crédits-bails se rapportent à un contrat de location qui avait une durée de location initiale minimale de dix ans. À l'issue de la durée de location minimale, le bail devient un contrat de location à durée indéterminée que l'Agence peut résilier en respectant le délai de préavis prévu par la loi.

8) Préfinancement

	2016	2015
	€	€
Préfinancements qui ne sont pas encore apurés à la clôture de l'exercice	61,331	466,957
Charges à payer sur les préfinancements	<u>(61,331)</u>	<u>(156,282)</u>
Préfinancements en cours à la clôture de l'exercice	<u>-</u>	<u>310,675</u>

Aucune radiation ni aucune provision nouvelle ou supplémentaire n'ont été effectuées au cours de l'année.

9) Créances à recevoir et à recouvrer

Les créances à recevoir et à recouvrer sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée de toute dépréciation pour perte de valeur.

	2016	2015
	€	€
Remboursement de la TVA due par les autorités autrichiennes	98,742	52,693
Montants dus par l'entité consolidée – Commission européenne	-	-
Reports/acomptes	90,231	120,477
Créances diverses	<u>53,650</u>	<u>35,597</u>
Montant total dû dans moins de 1 an	<u>242,623</u>	<u>208,767</u>

Tous les montants ne sont ni en souffrance ni dépréciés. Aucune radiation ni aucune provision nouvelle ou supplémentaire n'ont été effectuées au cours de l'année.

Toutes les créances à recevoir et à recouvrer concernent des opérations sans contrepartie directe.

La qualité du crédit des montants à recevoir et à recouvrer qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés se présente comme suit:

	2016 €	2015 €
Contrepartie ayant une notation de crédit externe – autorités autrichiennes (Aa1 de Moody)	98,742	52,693
Contrepartie n'ayant pas de notation de crédit externe – Commission européenne	-	-
Contrepartie n'ayant pas de notation de crédit externe – débiteurs qui n'ont jamais fait défaut	<u>143,881</u>	<u>156,074</u>
Montant total dû dans moins de 1 an	<u>242,623</u>	<u>208,767</u>

10) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

	2016 €	2015 €
Comptes bancaires courants	<u>6,252,499</u>	<u>6,623,052</u>

Les comptes bancaires de la FRA sont détenus par ING (Belgique) SA et Raiffeisen Bank International AG.

11) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la FRA supporte une obligation actuelle, juridique ou implicite, envers des tiers à la suite d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité correspondante (méthode de la «valeur attendue»).

	2016 €	2015 €
Provisions	<u>-</u>	<u>-</u>
Contrepartie n'ayant pas de notation de crédit externe – Commission européenne	<u>(-)</u>	<u>(-)</u>

12) Dettes

Le passif financier de la FRA correspond à ses dettes. Elles sont classées comme passif à court terme, sauf lorsqu'elles viennent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture du bilan.

Les dettes résultant de l'achat de biens et services sont comptabilisées à réception de la facture indiquant le montant initial et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à la FRA et acceptés par celle-ci.

	2016 €	2015 €
Préfinancement des entités consolidées – Commission européenne	202,738	104,245
Dettes dues à l'entité consolidée – Commission européenne	-	2,223
Dettes dues à l'entité consolidée – Centre de traduction	-	-
Total payable aux entités consolidées	<u>202,738</u>	<u>106,468</u>
Dettes dues aux entités non consolidées	473,277	209,166
Régularisation des congés du personnel	262,209	228,350
Dettes diverses	<u>695,199</u>	<u>1,064,003</u>
Montant total dû dans moins de 1 an	<u>1,633,423</u>	<u>1,607,987</u>
Montant total dû entre 1 et 5 ans	<u>-</u>	<u>-</u>
Montant total dû dans plus de 5 ans	<u>-</u>	<u>-</u>

13) Total des recettes de fonctionnement

Les recettes de la FRA comprennent principalement des revenus liés à des opérations sans contrepartie directe.

Les recettes et créances correspondantes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et sont comptabilisées à la période à laquelle elles se rapportent.

Les principales sources de revenus de la FRA étaient:

	2016	2015
	€	€
Subvention annuelle – Commission européenne	21,156,262	21,124,754
Fonds reçus du Centre de traduction des organes de l'Union européenne	-	132,772
Total de la contribution de l'Union européenne	<u>21,156,262</u>	<u>21,257,526</u>
Contributions des autorités autrichiennes	244,000	244,000
Autres recettes	<u>1,621</u>	<u>3,568</u>
	<u>21,401,883</u>	<u>21,505,094</u>

14) Total des dépenses administratives et de fonctionnement

Conformément aux règles comptables de l'Union européenne, les transactions et événements sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de l'exercice comptable, les charges à payer sont comptabilisées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image exacte et fidèle de la situation.

Les dépenses principales de la FRA étaient:

	2016	2015
	€	€
Dépenses salariales	11,089,686	10,814,808
Amortissements	485,251	479,074
Moins-value de cession	-	-
Frais administratifs	2,282,857	2,699,595
Dépenses opérationnelles	<u>8,425,947</u>	<u>8,144,179</u>
	<u>22,283,741</u>	<u>22,137,656</u>

Les transactions avec la Commission européenne, incluses ci-dessus:

	2016	2015
	€	€
Frais administratifs	138,800	123,358
Dépenses opérationnelles	<u>400,440</u>	<u>318,349</u>
	<u>539,240</u>	<u>441,707</u>

Les transactions avec le Centre de traduction des organes de l'Union, incluses ci-dessus:

	2016	2015
	€	€
Frais administratifs	4,604	3,587
Dépenses de fonctionnement	<u>1,462,191</u>	<u>1,088,798</u>
	<u>1,466,795</u>	<u>1,092,385</u>

Transactions avec l'Agence européenne de la sécurité aérienne comprises ci-dessus:

	2016	2015
	€	€
Frais administratifs	<u>1,196</u>	<u>1,362</u>
	<u>1,196</u>	<u>1,362</u>

Tous les calculs des traitements indiquant les dépenses salariales totales comprises dans l'état de la performance financière de l'Agence sont externalisés auprès de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (également dénommé PMO) qui est un office central de la Commission européenne.

Le PMO a pour mission de gérer les droits financiers du personnel permanent, temporaire et contractuel travaillant à la Commission ainsi que de calculer et de payer ses traitements et autres droits financiers. Le PMO assure également ces services pour d'autres institutions et agences européennes. Le PMO est également chargé de gérer la caisse de maladie des institutions, conjointement avec le traitement et le paiement des demandes de remboursement émanant des membres du personnel. Le PMO gère également la caisse des pensions et paie les pensions des membres du personnel retraités. Le PMO fait l'objet d'un audit de la part de la Cour des comptes européenne.

L'Agence est uniquement responsable de la communication au PMO d'informations fiables permettant le calcul des dépenses salariales. Elle est également chargée de vérifier que ces informations ont été correctement traitées dans le rapport mensuel de paie utilisé pour la comptabilité des dépenses salariales. Elle n'est pas responsable du calcul des dépenses salariales effectué par le PMO.

15) Actif éventuel

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la FRA. Un actif éventuel est indiqué lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

	2016	2015
	€	€
Actifs éventuels		
Garanties perçues sur le préfinancement versé pour les contrats	<u>-</u>	<u>-</u>

16) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'Union européenne, ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être faite.

	2016	2015
	€	€
Montants contractés à la fin de l'année pour les biens et services à fournir dans le futur	<u>5,143,654</u>	<u>5,798,472</u>
Augmentation/(diminution) du passif éventuel	<u>(654,818)</u>	<u>(94,179)</u>

Le passif éventuel repose sur la valeur totale des engagements reportés à la fin de l'exercice. Les sommes non utilisées des engagements reportés seront remboursées à la Commission européenne en 2017.

Nombre de procédures judiciaires en cours	<u>5</u>	<u>2</u>
---	----------	----------

Aucune radiation ni aucune provision n'ont été effectuées au cours de l'année.

17) Transactions avec des parties liées

Les parties liées de l'Agence sont les principaux dirigeants. Les transactions entre l'Agence et les principaux dirigeants sont réalisées dans le cadre des opérations normales et, cela étant le cas, aucune information spécifique n'est exigée dans le cadre de ces transactions conformément aux règles comptables de l'Union.

	2016	2015
Nombre d'ordonnateurs à la fin de l'exercice	<u>1</u>	<u>1</u>

Analyse par grade:	2016	2015
AD 15	-	-
AD14	1	1

L'ordonnateur est rémunéré conformément au statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

18) Obligations au titre du régime de pension

Les membres du personnel de la FRA sont affiliés au régime de pensions de l'Union européenne, qui est un régime de pension à prestations définies.

Les régimes de pension à prestations définies fixent généralement le montant des prestations dont bénéficieront les membres du personnel une fois à la retraite. Ce montant dépend en général d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge et les années de service. Les membres du personnel de la FRA contribuent à hauteur de 10,1 % de leur traitement de base au régime de pension et une contribution supplémentaire est versée par la Commission européenne. Les comptes de la FRA ne reflètent pas les coûts induits pour la Commission européenne.

Les prestations qui seront dues aux membres du personnel de la FRA au titre du régime de pensions de l'Union européenne sont comptabilisées dans les comptes de la Commission européenne. Aucune provision n'a été constituée pour ces pensions dans les présents comptes.

19) Garanties fournies par des tiers

	2016	2015
	€	€
Garantie bancaire	<u>1,000,000</u>	

Dans le cadre de l'accord de location relatif aux nouveaux locaux, le 21 décembre 2007, Raiffeisen Zentralbank Oesterreich AG a fourni une garantie bancaire d'un montant de 1 000 000 d'euros au propriétaire des locaux de la FRA. La garantie est valable un an mais est prorogée automatiquement chaque année par la banque.

20) Événements postérieurs à la date de clôture

À la date de transmission des présents comptes annuels, aucune autre question importante ou requérant la fourniture d'informations distinctes sous cette rubrique n'a été signalée. Les comptes annuels et les notes annexes ont été préparés à l'aide des données les plus récentes, comme il ressort des informations présentées.

21) Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changements dans les méthodes comptables en 2015 et 2016.

22) Réconciliation entre le résultat budgétaire et le résultat économique

Les états financiers de la FRA sont rédigés selon le principe de la comptabilité d'exercice, où les transactions sont enregistrées à la période à laquelle elles se rapportent. Le résultat pour l'année sur cette base est indiqué dans le compte de résultat économique. Toutefois, la FRA utilise un système de comptabilité de caisse modifiée pour rédiger le compte de résultat budgétaire et son autre rapport budgétaire. Dans ce système, seuls les paiements effectués et les recettes reçues pendant la période sont enregistrés, ainsi que les crédits de paiement reportés.

La différence entre le résultat budgétaire et le résultat économique pour l'exercice est composée de ce qui suit:

	2016	2015
	€	€
Résultat budgétaire accumulé	202,738	104,245
Montant dû à la Commission	(202,738)	(104,245)

Impact sur l'actif immobilisé

Achats d'immobilisation	276,201	396,725
Montant des amortissements/moins-values de cession	(485,251)	(479,074)
Impact sur les charges à reporter/imputer au cours de l'année		
Charges à imputer au cours de l'année	(1,168,476)	(1,281,624)
Charges à reporter au cours de l'année	90,231	120,477
Ajustement pour les reports de l'année en cours – neutralisation des C8	5,965,240	6,401,559
Remboursement des charges à reporter/imputer de l'exercice antérieur		
Remboursement des charges à imputer de l'année précédente	1,281,624	791,066
Remboursement des charges à reporter au cours de l'année	(120,477)	(116,449)
Remboursement des reports de l'année précédente – neutralisation des C8	(6,401,560)	(6,764,404)
Impact du préfinancement des fournisseurs		
Préfinancement des fournisseurs au cours de l'année	-	310,675
Remboursement du préfinancement des fournisseurs au cours de l'année précédente	(310,675)	-
Autres impacts		
Report des congés de personnel – régularisation de l'année en cours	(262,209)	(228,350)
Remboursement des congés de personnel reportés – régularisation de l'année précédente	228,350	230,119
Remboursement du revenu à imputer de l'année précédente	-	(13,282)
Recettes à imputer au cours de l'année	<u>25,144</u>	<u>-</u>
Solde par compte de résultat économique	<u>(881,858)</u>	<u>(632,562)</u>

23) Politiques de gestion des risques financiers

Les informations ci-après relatives à la gestion des risques financiers menée par la FRA concernent les opérations de trésorerie effectuées par la FRA afin d'exécuter son budget.

a. TYPES DE RISQUE

Le risque de marché correspond au risque de fluctuation de la juste valeur ou des trésoreries futures d'un instrument financier en raison de modifications des prix du marché. Le risque de marché englobe non seulement les possibilités de perte, mais également les possibilités de gain. Il inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques liés aux prix (la FRA n'a pas d'autre risque lié aux prix significatif).

(1) Le risque de change correspond au risque que les opérations de la FRA ou la valeur de ses investissements soient affectées par des variations des taux de change. Ce risque découle de la variation du prix d'une monnaie par rapport à une autre.

(2) Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de baisse de la valeur d'un titre, plus particulièrement d'une obligation, découlant d'une hausse des taux d'intérêt. En général, des taux d'intérêt supérieurs entraînent la baisse du prix des obligations à taux fixe et vice versa.

(3) Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant du non-paiement par un débiteur/emprunteur d'un prêt ou d'une autre forme de crédit (qu'il s'agisse du principal, des intérêts ou des deux) ou d'une autre incapacité à honorer une obligation contractuelle. Les cas de défaillance comprennent le retard de remboursement, le rééchelonnement des remboursements de l'emprunteur ainsi que la faillite.

(4) Le risque de liquidité résulte de la difficulté de vendre un actif, par exemple lorsqu'un titre ou un actif ne peut être négocié sur le marché assez rapidement pour éviter une perte ou honorer une obligation.

b. POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

Opérations d'emprunt et de prêt

Les opérations d'emprunt et de prêt, ainsi que la gestion de trésorerie connexe, sont réalisées par la FRA en vertu des dispositions correspondantes du règlement financier. La FRA n'a actuellement pas de prêts ni de dépassements.

Trésorerie

Les règles et principes applicables à la gestion des opérations de trésorerie effectuées par la FRA sont fixés dans le règlement financier et ses règles d'application. Il découle de ces règles le principe majeur suivant: les comptes bancaires ouverts au nom de la FRA ne peuvent être à découvert.

Les opérations de trésorerie et de paiement sont fortement automatisées et reposent sur des systèmes informatiques modernes. Des procédures spécifiques sont appliquées pour garantir la sécurité des systèmes et assurer la séparation des tâches conformément au règlement financier, aux normes de contrôle interne de la FRA et aux principes d'audit. Un protocole d'entente écrit et des procédures consignées par écrit régissent la gestion des opérations de trésorerie et de paiement effectuées par la FRA afin de limiter le risque opérationnel et financier et d'assurer un niveau de contrôle adéquat. Ils couvrent les différents domaines d'opération (par exemple: l'exécution des paiements et la gestion de la trésorerie, les prévisions de trésorerie, etc.).

c. RISQUES DE CHANGE

Opérations d'emprunt et de prêt

La plupart des actifs et des passifs financiers étant libellés en euro, la FRA ne court pas de risque de change important.

Trésorerie

Tous les comptes bancaires étant en euro, la FRA ne court pas de risque de change important en ce qui concerne ces actifs.

d. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Opérations d'emprunt et de prêt

La FRA n'a pas d'emprunt ni de prêt émis à des taux variables.

Trésorerie

La trésorerie de la FRA ne contracte pas d'emprunts. Elle ne s'expose donc à aucun risque de taux d'intérêt. Les soldes qu'elle détient sur des comptes bancaires distincts lui rapportent toutefois des intérêts. Par conséquent, la FRA a mis en place des mesures visant à garantir que les intérêts générés par ses comptes bancaires reflètent régulièrement les taux d'intérêt du marché, ainsi que leurs éventuelles fluctuations. Les soldes de fin de journée des comptes bancaires détenus dans les banques commerciales rapportent quotidiennement des intérêts, mais ces intérêts sont payés trimestriellement.

Pour les comptes annuels de la FRA, le calcul des intérêts est lié au taux marginal de la BCE pour ses principales opérations de refinancement. Par conséquent, l'intérêt dont dispose la FRA ne risque pas d'être inférieur aux taux du marché.

e. RISQUE DE CRÉDIT

Opérations d'emprunt et de prêt

Des paiements d'acompte ne sont effectués aux fournisseurs que s'ils satisfont aux exigences minimales de capacité financière et économique établies par la FRA.

Trésorerie

Des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour la sélection des banques commerciales afin de réduire davantage le risque de contrepartie auquel la FRA est exposée:

Toutes les banques commerciales sont sélectionnées au moyen d'appels d'offres. La notation de crédit à court terme la plus basse ouvrant l'accès à une procédure d'appel d'offres est Moody's P-1 ou une notation équivalente (S&P A-1 ou Fitch F1). Un niveau inférieur peut être accepté dans des circonstances particulières dûment justifiées.

Les notations de crédit des banques commerciales dans lesquelles la FRA possède de comptes sont réexaminées régulièrement.

f. RISQUES DE LIQUIDITÉ

Opérations d'emprunt et de prêt

Des garanties d'acompte ne sont acceptées que de la part de banques ayant une cote de dépôt à long terme d'au moins A2 décernée par l'une des trois principales agences de notation.

Trésorerie

Le budget de la FRA garantit que les ressources générales en trésorerie pour une année donnée sont toujours suffisantes pour l'exécution de tous les paiements. En fait, les crédits d'engagement correspondent au montant des crédits de paiement pour l'exercice budgétaire. La subvention de l'Union européenne accordée à la FRA est toutefois échelonnée en quatre versements égaux au cours de l'exercice, conformément au protocole d'entente avec la Commission européenne. Les paiements ont un certain caractère saisonnier.

Des procédures de prévision régulière de trésorerie ont été mises en place pour garantir que les ressources en trésorerie sont toujours suffisantes pour couvrir les paiements à exécuter au cours d'un mois donné. La saisonnalité des dépenses et les restrictions budgétaires globales des dernières années ont engendré la nécessité de renforcer le contrôle du rythme des paiements sur l'année. En outre, dans le cadre des opérations de trésorerie journalières de la FRA, des outils de gestion de trésorerie automatisés vérifient quotidiennement que chaque compte bancaire détenu par la Commission dispose de liquidités suffisantes.

Section B:

**Rapports sur l'exécution du budget de la FRA pour l'exercice clos le
31 décembre 2016**

STRUCTURE BUDGÉTAIRE ET PRINCIPES

Le compte de résultat de l'exécution budgétaire a été préparé en conformité avec les conditions établies par le règlement de la Commission [article 143 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012: Règles applicables aux comptes].

La comptabilité budgétaire est tenue conformément au règlement financier et à ses règles d'application. Le budget est l'instrument qui prévoit et autorise, pour chaque exercice, les recettes et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du règlement fondateur de la FRA.

Chaque année, la FRA estime ses recettes et ses dépenses pour l'exercice et rédige un projet de budget qu'elle transmet à la Commission. La Commission le transmet ensuite à l'autorité budgétaire. Sur la base de ce projet de budget, le Conseil élabore sa position qui fait ensuite l'objet de négociations entre les deux branches de l'autorité budgétaire. L'arrêt du projet commun est constaté par le président du Parlement, qui rend donc le budget exécutoire. L'exécution budgétaire est une tâche qui appartient à la FRA.

La structure du budget consiste, pour la FRA, en des crédits administratifs et opérationnels et compte uniquement des crédits non dissociés, ce qui signifie que les crédits d'engagement et de paiement sont du même montant. Les crédits non dissociés sont destinés à la couverture financière des opérations ayant un caractère annuel (et qui répondent au principe de l'annualité budgétaire).

Origine des crédits

La source principale des crédits est le budget de la FRA de l'exercice en cours. Néanmoins, il existe d'autres types de crédits qui découlent des dispositions inscrites dans le règlement financier. Ils proviennent d'exercices précédents ou de sources extérieures:

- les **crédits initialement votés au budget** pour l'exercice en cours peuvent être complétés par des virements entre postes et des budgets rectificatifs;
- les **crédits reportés** de l'exercice précédent ou reconstitués complètent également le budget actuel. Il s'agit:
 - (i) des crédits de paiement non dissociés qui peuvent bénéficier automatiquement d'un report de droit limité au seul exercice,
 - (ii) des crédits reportés par décision de la FRA dans l'un des deux cas suivants: achèvement des étapes préparatoires ou vote tardif de la base légale;
- les **recettes affectées** qui se composent:
 - (i) de recettes affectées internes, telles que les restitutions de montants correspondant à des recettes affectées au poste budgétaire concerné par les dépenses initiales et qui peuvent bénéficier d'un report de droit limité au seul exercice,
 - (ii) de recettes affectées externes, telles que les contributions des États membres.

Composition des crédits disponibles

- budget initial = crédits votés au cours de l'exercice N-1;
- crédits définitifs du budget = crédits initialement votés au budget + crédits des budgets rectificatifs + virements + crédits additionnels;
- crédits additionnels = recettes affectées (voir ci-dessus) + crédits reportés de l'exercice précédent.

Calcul du résultat de l'exécution budgétaire

Les recettes sont prises en considération sur la base des montants effectivement perçus au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat budgétaire de l'exercice, les dépenses comprennent les paiements sur

crédits de l'exercice auxquels s'ajoutent les crédits de paiement du même exercice reportés à l'exercice suivant. Les paiements effectués sur les crédits de l'exercice sont ceux qui ont été exécutés par le comptable le 31 décembre de l'exercice au plus tard.

Le chiffre résultant est augmenté ou diminué:

- du montant net qui résulte des annulations de crédits de paiement reportés des exercices antérieurs et des dépassements éventuels, en paiements, dus à la variation des cours de l'euro, des crédits non dissociés reportés de l'exercice précédent; et
- du solde qui résulte des gains et des pertes de change enregistrés pendant l'exercice.

Les crédits de paiement reportés comprennent: les reports de droit et les reports par décision. La rubrique annulation des crédits de paiement inutilisés reportés de l'exercice précédent fait apparaître les annulations de crédits reportés de droit et par décision. Elle comprend également la diminution des crédits de recettes affectées reportés à l'exercice suivant par rapport à 2016.

Principes budgétaires

Le budget de la FRA a été établi en conformité avec les principes d'unité, de vérité budgétaire, d'annualité, d'équilibre, d'unité de compte, d'universalité, de spécialité, de bonne gestion financière et de transparence comme établi dans le règlement financier de la FRA.

8. Résultat budgétaire 2016

		2016 €	2015 €
RECETTES			
Subvention de la Commission (pour le budget de fonctionnement des titres 1, 2 et 3)	+	21,359,000.00	21,229,000.00
Fonds PHARE de la Commission	+	-	-
Autres contributions et fonds reçus via la Commission			
Autres donateurs			
Recettes provenant des taxes			
Autres recettes	+	244,837.46	380,339.71
TOTAL DES RECETTES (a)		21,603,837.46	21,609,339.71
DÉPENSES			
<i>Titre I: Personnel</i>			
Versements	-	11,565,999.01	11,071,193.63
Reports de crédits	-	52,710.18	105,374.45
<i>Titre II: Frais de fonctionnement administratif</i>			
Versements	-	1,845,225.14	1,953,283.54
Reports de crédits	-	741,718.52	572,903.50
<i>Titre III: Frais de fonctionnement</i>			
Versements	-	2,470,535.81	2,458,812.64
Reports de crédits	-	5,170,811.34	5,723,281.66
TOTAL DES DÉPENSES (b)	-	21,847,000.00	21,884,849.42
RÉSULTAT POUR L'EXERCICE FINANCIER (a-b)		-243,162.54	-275,509.71
Annulation des crédits de paiement inutilisés reportés de l'année précédente	+	201,117.11	104,366.35
Ajustement pour le report des crédits de l'année précédente disponibles au 31 décembre provenant des recettes allouées	+	244,000.00	279,077.42
Solde des échanges pour l'année (gains +/-pertes -) *	+ /-	783.45	-3,688.76
RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE		202,738.02	104,245.30
Solde année N-1	+ /-	104,245.30	156,946.06
Solde positif de l'année N-1 remboursé à l'année N à la Commission	-	-104,245.30	-156,946.06
Résultat utilisé pour déterminer les montants dans la comptabilité générale		202,738.02	104,245.30
Subvention de la Commission – l'Agence enregistre des recettes accumulées et la Commission des dépenses accumulées		21,156,261.98	21,124,754.70
Préfinancement restant ouvert au remboursement par l'Agence à la Commission à l'année N+1		202,738.02	104,245.30

Non inclus dans l'exécution du budget:

Intérêts reçus au 31.12.N sur les subventions de la Commission et à rembourser à la Commission	+	N/A	N/A
--	---	-----	-----

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

Le résultat économique de l'exercice est calculé selon les principes de la comptabilité d'exercice. Or, le résultat budgétaire est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée, conformément au règlement financier. Le résultat économique et le résultat budgétaire couvrant tous deux les mêmes opérations sous-jacentes, il est important de vérifier leur concordance par un rapprochement.

Les recettes effectives d'un exercice budgétaire correspondent aux recettes encaissées sur les droits constatés au cours de l'exercice et aux encaissements sur les droits constatés au cours d'exercices précédents. Par conséquent, les droits constatés en cours d'exercice mais non encore recouverts doivent être déduits du résultat économique aux fins du rapprochement, puisqu'ils ne font pas partie des recettes budgétaires. En revanche, les droits constatés antérieurement à l'exercice et recouverts au cours de l'exercice doivent être ajoutés au résultat économique aux fins du rapprochement.

Les produits nets à recevoir consistent principalement en frais juridiques récupérables. Seul l'effet net, à savoir les produits à recevoir de l'exercice moins les encaissements sur les produits à recevoir de l'exercice précédent, est pris en considération. Les charges nettes à reporter consistent principalement en régularisations de fin d'exercice qui concernent des dépenses éligibles exposées par les bénéficiaires des fonds de l'Union européenne mais n'ayant pas encore été imputées sur la FRA. Tandis que les charges à reporter ne sont pas considérées comme des dépenses budgétaires, les paiements effectués au cours de l'exercice et concernant des factures enregistrées antérieurement à celui-ci font partie des dépenses budgétaires de l'exercice.

L'effet net des préfinancements tient compte à la fois (1) des nouveaux préfinancements versés au cours de l'exercice et comptabilisés en dépenses budgétaires de l'exercice et (2) de tous les préfinancements apurés au cours de l'exercice par l'acceptation de dépenses éligibles. Les seconds constituent des charges comptables, mais non des dépenses budgétaires, puisque les préfinancements initiaux avaient déjà été considérés comme des dépenses budgétaires lors du versement.

Outre les paiements effectués sur les crédits d'un exercice, les crédits reportés à l'exercice suivant doivent également être pris en considération dans le calcul du résultat budgétaire. La même règle s'applique aux paiements exécutés au cours de l'exercice sur les crédits reportés d'exercices précédents ainsi qu'aux annulations de crédits de paiement inutilisés.

Les variations des provisions concernent des estimations de fin d'exercice enregistrées dans la comptabilité d'exercice (portant essentiellement sur les avantages du personnel), qui sont sans incidence sur la comptabilité budgétaire. Les autres éléments de rapprochement comprennent entre autres les amortissements, les acquisitions d'actifs, les paiements au titre des locations et les participations financières, qui font l'objet de traitements différents en comptabilité budgétaire et en comptabilité d'exercice.

Voir la note 7.(22) pour les détails du rapprochement du résultat budgétaire et du résultat économique de l'exercice.

9. Évolution du budget 2016

Titre/Chapitre		Ligne budgétaire		Budget adopté 2016	Transferts 2016	Budget définitif 2016
Titre 1	PERSO					
	Poste	A-1100	Traitements de base	5,315,000	330,950	5,645,950
	Poste	A-1101	Allocations familiales	836,000	-110,790	725,210
	Poste	A-1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	815,000	7,507	822,507
	Poste	A-1103	Indemnités de secrétariat	8,000	-226	7,774
	Poste	A-1113	Stagiaires	420,000	-5,079	414,921
	Poste	A-1115	Agents contractuels	1,493,000	115,409	1,608,409
	Poste	A-1130	Couverture des risques de maladie	186,000	14,798	200,798
	Poste	A-1131	Assurances accidents et maladies professionnelles	40,000	-10,397	29,603
	Poste	A-1132	Couverture du risque de chômage	71,000	6,554	77,554
	Poste	A-1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	2,000	-1,603	397
	Poste	A-1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	110,000	-131	109,869
	Poste	A-1150	Heures supplémentaires	0	0	0
	Poste	A-1175	Services temporaires	0	0	0
	Poste	A-1178	Services extérieurs	65,000	1,196	66,196
	Poste	A-1190	Coefficients correcteurs des rémunérations	511,000	-167,217	343,783
Total 1 1				9,872,000	180,970	10,052,970
	Poste	A-1200	Frais de recrutement du personnel	15,000	-10,807	4,193
	Poste	A-1201	Frais de voyage	4,000	-4,000	0
	Poste	A-1202	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	46,000	-16,375	29,625
	Poste	A-1203	Frais de déménagement	20,000	-8,405	11,595
	Poste	A-1204	Indemnités journalières temporaires	15,000	-11,240	3,760
Total 1 2				100,000	-50,827	49,173
	Poste	A-1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses	200,000	-133,404	66,596
Total 1 3				200,000	-133,404	66,596
	Poste	A-1400	Restaurants et cantines	0	0	0
	Poste	A-1410	Service médical	60,000	-27,241	32,759
	Poste	A-1420	Perfectionnement professionnel du personnel	240,000	-134,178	105,822
	Poste	A-1430	Frais de contentieux	50,000	21,694	71,694
Total 1 4				350,000	-139,725	210,275
	Poste	A-1520	Échanges de personnel	372,000	62,028	434,028
Total 1 5				372,000	62,028	434,028
	Poste	A-1610	Relations sociales entre les membres du personnel	20,000	-9,276	10,724
	Poste	A-1620	Autres interventions sociales	850,000	-232,691	617,309
	Poste	A-1630	Centres de la petite enfance et crèches	30,000	146,203	176,203
Total 1 6				900,000	-95,764	804,236
	Poste	A-1700	Frais de réception et de représentation	5,000	-3,569	1,431
Total 1 7				5,000	-3,569	1,431
	Poste	A-1900	Réserve pour le Titre 1	0	0	0
Total 1 9				0	0	0
Total TITRE 1				11,799,000	-180,291	11,618,709
Titre 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT					
	Poste	A-2000	Loyers	572,000	-849	571,151
	Poste	A-2010	Assurances	13,000	-3,125	9,875
	Poste	A-2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	95,000	-20,290	74,710
	Poste	A-2030	Nettoyage et entretien	321,000	-31,077	289,923
	Poste	A-2040	Aménagement des locaux	15,000	59,818	74,818

	Poste	A-2050	Sécurité et surveillance des immeubles	115,000	11,988	126,988
	Poste	A-2090	Autres dépenses afférentes aux immeubles	0	0	0
Total 2 0				1,131,000	16,464	1,147,464
	Poste	A-2100	Matériel informatique	423,000	60,367	483,367
	Poste	A-2101	Développement de logiciels	334,000	-65,322	268,678
	Poste	A-2102	Services informatiques	50,000	-20,000	30,000
Total 2 1				807,000	-24,955	782,045
	Poste	A-2200	Matériel et installations techniques	15,000	-4,924	10,076
	Poste	A-2203	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	8,000	-8,000	0
	Poste	A-2210	Mobilier	10,000	-10,000	0
	Poste	A-2230	Location de matériel de transport	2,000	-567	1,433
	Poste	A-2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	1,000	-1,000	0
	Poste	A-2252	Abonnements aux journaux et périodiques	0	0	0
Total 2 2				36,000	-24,491	11,509
	Poste	A-2300	Papeterie et fourniture de bureau	29,000	-15,204	13,796
	Poste	A-2320	Frais bancaires	3,000	-500	2,500
	Poste	A-2330	Frais de contentieux	0	0	0
	Poste	A-2353	Travaux de manutention et déménagement de services	20,000	-3,233	16,767
	Poste	A-2355	Publications et reproduction de documents	5,000	-3,598	1,402
Total 2 3				57,000	-22,535	34,465
	Poste	A-2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	26,000	-19,896	6,104
	Poste	A-2410	Redevances de télécommunications	119,000	-47,546	71,454
	Poste	A-2411	Équipements de télécommunications	15,000	-3,235	11,765
Total 2 4				160,000	-70,678	89,322
	Poste	A-2550	Frais divers pour les réunions	11,000	-1,657	9,343
Total 2 5				11,000	-1,657	9,343
	Poste	A-2601	Études, enquêtes consultations	30,000	-5,205	24,795
Total 2 6				30,000	-5,205	24,795
	Poste	A-2900	Réserve pour le Titre 2	0	0	0
Total 2 9				0	0	0
Total TITRE 2				2,232,000	-133,056	2,098,944
Titre 3	DÉPENSES D'EXPLOITATION					
	Poste	B0-3211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	510,000	-28,010	481,991
	Poste	B0-3221	Visas et contrôles des frontières	0	0	0
	Poste	B0-3230	Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile	630,000	1,054,281	1,684,281
Total 3 2				1,140,000	1,026,272	2,166,272
	Poste	B0-3311	Racisme, xénophobie et intolérance associée	95,000	-14,181	80,819
	Poste	B0-3321	Discrimination	1,149,000	126,972	1,275,972
	Poste	B0-3340	Intégration des Roms	110,000	-18,499	91,501
	Poste	B0-3350	Droits de l'enfant	80,000	104,074	184,074
Total 3 3				1,434,000	198,366	1,632,366
	Poste	B0-3620	Accès à la justice	2,290,000	-934,799	1,355,201
	Poste	B0-3630	Victimes de la criminalité, y compris leur indemnisation	560,000	4,429	564,429
Total 3 6				2,850,000	-930,369	1,919,631
	Poste	B0-3700	Rapport annuel	430,000	-12,227	417,773
	Poste	B0-3701	Recherche et collecte des données	0	0	0
	Poste	B0-3711	Communication et sensibilisation	1,005,000	182,470	1,187,470
Total 3 7				1,435,000	170,243	1,605,243
	Poste	B0-3801	Organes de l'agence	255,000	-70,571	184,429
	Poste	B0-3802	Mécanismes de consultation	110,000	23,407	133,407
Total 3 8				365,000	-47,164	317,836
	Poste	B0-3900	Réserve pour le Titre 3	104,000	-104,000	0

Total 3 9				104,000	-104,000	0
Total TITRE 3			EURO	7,328,000	313,347	7,641,347
TITRE 1 + 2			EURO	14,031,000	-313,347	13,717,653
Budget total			EURO	21,359,000	0	21,359,000

10. Exécution du budget 2016 – Titres 1, 2 et 3 – Crédits C1

Ligne budgétaire	Description officielle du poste budgétaire	Engagement (1)	Montant engagé (2)	Engagés % (2/1)	Payés (3)	% Payés (3/1)
A-1100	Traitements de base	5,645,950.11	5,645,950.11	100.00%	5,645,950.11	100.00%
A-1101	Allocations familiales	725,209.93	725,209.93	100.00%	725,209.93	100.00%
A-1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	822,506.85	822,506.85	100.00%	822,506.85	100.00%
A-1103	Indemnités de secrétariat	7,773.84	7,773.84	100.00%	7,773.84	100.00%
A-1113	Stagiaires	414,921.00	414,921.00	100.00%	414,921.00	100.00%
A-1115	Agents contractuels	1,608,409.03	1,608,409.03	100.00%	1,608,409.03	100.00%
A-1130	Couverture des risques de maladie	200,797.68	200,797.68	100.00%	200,797.68	100.00%
A-1131	Assurances accidents et maladies professionnelles	29,602.83	29,602.83	100.00%	29,602.83	100.00%
A-1132	Couverture du risque de chômage	77,554.12	77,554.12	100.00%	77,554.12	100.00%
A-1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	396.62	396.62	100.00%	396.62	100.00%
A-1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	109,869.03	109,869.03	100.00%	109,869.03	100.00%
A-1178	Services extérieurs	66,196.11	66,196.11	100.00%	57,686.98	87.15%
A-1190	Coefficients correcteurs des rémunérations	343,782.52	343,782.52	100.00%	343,782.52	100.00%
A-1200	Frais de recrutement du personnel	4,192.64	4,192.64	100.00%	4,192.64	100.00%
A-1202	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	29,625.12	29,625.12	100.00%	29,625.12	100.00%
A-1203	Frais de déménagement	11,595.00	11,595.00	100.00%	11,595.00	100.00%
A-1204	Indemnités journalières temporaires	3,759.99	3,759.99	100.00%	3,759.99	100.00%
A-1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses	66,596.30	66,596.30	100.00%	57,519.73	86.37%
A-1410	Service médical	32,759.35	32,759.35	100.00%	26,335.03	80.39%
A-1420	Perfectionnement professionnel du personnel	105,822.17	105,822.17	100.00%	82,531.38	77.99%
A-1430	Frais de contentieux	71,693.52	71,693.52	100.00%	66,284.15	92.45%
A-1520	Échanges de personnel	434,028.00	434,028.00	100.00%	434,028.00	100.00%
A-1610	Relations sociales entre les membres du personnel	10,724.24	10,724.24	100.00%	10,724.24	100.00%
A-1620	Autres interventions sociales	617,308.63	617,308.63	100.00%	617,308.63	100.00%
A-1630	Centres de la petite enfance et crèches	176,203.16	176,203.16	100.00%	176,203.16	100.00%
A-1700	Frais de réception et de représentation	1,431.40	1,431.40	100.00%	1,431.40	100.00%
	Titre 1	11,618,709.19	11,618,709.19	100.00%	11,565,999.01	99.55%
A-2000	Loyers	571,150.88	571,150.88	100.00%	571,150.88	100.00%
A-2010	Assurances	9,874.72	9,874.72	100.00%	9,874.72	100.00%
A-2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	74,709.56	74,709.56	100.00%	74,709.56	100.00%

A-2030	Nettoyage et entretien	289,923.13	289,923.13	100.00%	279,915.81	96.55%
A-2040	Aménagement des locaux	74,817.80	74,817.80	100.00%	35,400.00	47.31%
A-2050	Sécurité et surveillance des immeubles	126,987.63	126,987.63	100.00%	109,776.06	86.45%
A-2100	Matériel informatique	483,366.65	483,366.65	100.00%	234,743.21	48.56%
A-2101	Développement de logiciels	268,678.00	268,678.00	100.00%	163,938.00	61.02%
A-2102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	30,000.00	30,000.00	100.00%	30,000.00	100.00%
A-2200	Premier équipement en matériel et installations	10,075.86	10,075.86	100.00%	-	0.00%
A-2230	Location de matériel de transport	1,433.40	1,433.40	100.00%	1,054.80	73.59%
A-2300	Papeterie et fourniture de bureau	13,796.32	13,796.32	100.00%	13,796.32	100.00%
A-2320	Frais bancaires	2,500.00	2,500.00	100.00%	500.00	20.00%
A-2353	Travaux de manutention et déménagement de services	16,767.22	16,767.22	100.00%	11,691.22	69.73%
A-2355	Publications et reproduction de documents	1,401.80	1,401.80	100.00%	811.80	57.91%
A-2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	6,103.71	6,103.71	100.00%	5,795.51	94.95%
A-2410	Redevances de télécommunications	71,453.73	71,453.73	100.00%	47,223.95	66.09%
A-2411	Équipements de télécommunications	11,764.95	11,764.95	100.00%	-	0.00%
A-2550	Frais divers pour les réunions	9,343.30	9,343.30	100.00%	9,343.30	100.00%
A-2601	Études, enquêtes et consultations	24,795.00	24,795.00	100.00%	1,500.00	6.05%
	Titre 2	2,098,943.66	2,098,943.66	100.00%	1,601,225.14	76.29%
B3-211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	481,990.50	481,990.50	100.00%	305,815.73	63.45%
B3-230	Asile, immigration et intégration des migrants	1,684,281.03	1,684,281.03	100.00%	483,063.44	28.68%
B3-311	Racisme, xénophobie et intolérance associée	80,818.76	80,818.76	100.00%	75,894.19	93.91%
B3-321	Discrimination	1,275,971.82	1,275,971.82	100.00%	472,594.93	37.04%
B3-340	Intégration des Roms	91,501.37	91,501.37	100.00%	46,808.29	51.16%
B3-350	Droits de l'enfant	184,073.65	184,073.65	100.00%	43,527.30	23.65%
B3-620	Accès à la justice	1,355,201.45	1,355,201.45	100.00%	50,141.67	3.70%
B3-630	Victimes de crime et indemnisation	564,429.36	564,429.36	100.00%	194,478.67	34.46%
B3-700	Rapport annuel	417,773.07	417,773.07	100.00%	117,991.09	28.24%
B3-711	Communication et sensibilisation	1,187,470.19	1,187,470.19	100.00%	501,454.78	42.23%
B3-801	Organes de l'agence	184,429.03	184,429.03	100.00%	111,741.49	60.59%
B3-802	Mécanismes de consultation	133,406.92	133,406.92	100.00%	67,024.23	50.24%
B3-900	Réserve pour le Titre 3	-	-	0.00%	-	0.00%
	Titre 3	7,641,347.15	7,641,347.15	100.00%	2,470,535.81	32.33%

	Total C1 (EURO)	21,359,000.00	21,359,000.00	100.00%	15,637,759.96	73.21%

11. Exécution du budget 2016 – Titres 1, 2 et 3 – Crédits C8

Ligne budgétaire	Description officielle du poste budgétaire	Engagement (1)	Montant engagé (2)	Engagés % (2/1)	Payés (3)	% Payés (3/1)
A-1113	Stagiaires	1,500.00	-	0.00%	-	0.00%
A-1200	Frais de recrutement du personnel	3,169.11	3,111.10	98.17%	3,111.10	98.17%
A-1201	Frais de voyage	1,258.55	1,258.55	100.00%	1,258.55	100.00%
A-1203	Frais de déménagement	7,041.98	-	0.00%	-	0.00%
A-1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses	17,818.85	17,434.76	97.84%	17,434.76	97.84%
A-1410	Service médical	12,312.84	5,037.66	40.91%	5,037.66	40.91%
A-1420	Perfectionnement professionnel du personnel	48,507.69	40,776.89	84.06%	40,776.89	84.06%
A-1430	Frais de contentieux	10,600.00	10,600.00	100.00%	10,600.00	100.00%
A-1610	Relations sociales entre les membres du personnel	530.15	530.15	100.00%	530.15	100.00%
A-1620	Autres interventions sociales	2,050.00	1,640.00	80.00%	1,640.00	80.00%
A-1630	Centres de la petite enfance et crèches	512.00	-	0.00%	-	0.00%
A-1700	Frais de réception et de représentation	73.28	60.00	81.88%	60.00	81.88%
	Titre 1	105,374.45	80,449.11	76.35%	80,449.11	76.35%
A-2030	Nettoyage et entretien	8,197.12	8,117.07	99.02%	8,117.07	99.02%
A-2050	Sécurité et surveillance des immeubles	11,840.00	11,215.68	94.73%	11,215.68	94.73%
A-2100	Matériel informatique	191,663.06	191,650.07	99.99%	191,650.07	99.99%
A-2101	Développement de logiciels	27,888.00	22,673.00	81.30%	22,673.00	81.30%
A-2200	Premier équipement en matériel et installations	31,529.67	26,187.73	83.06%	26,187.73	83.06%
A-2300	Papeterie et fourniture de bureau	2,052.22	2,052.22	100.00%	2,052.22	100.00%
A-2320	Frais bancaires	2,000.00	2,000.00	100.00%	2,000.00	100.00%
A-2353	Travaux de manutention et déménagement de services	4,314.60	4,314.60	100.00%	4,314.60	100.00%
A-2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	743.43	583.43	78.48%	583.43	78.48%
A-2410	Redevances de télécommunications	37,798.79	31,427.24	83.14%	31,427.24	83.14%
A-2411	Équipements de télécommunications	489.68	489.68	100.00%	489.68	100.00%
A-2550	Frais divers pour les réunions	138.18	138.00	99.87%	138.00	99.87%
A-2601	Études, enquêtes et consultations	10,248.75	10,248.75	100.00%	10,248.75	100.00%
	Titre 2	328,903.50	311,097.47	94.59%	311,097.47	94.59%
B3-211	Société de l'information et,		209,161.12	99.67%		99.67%

	en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	209,852.23			209,161.12	
B3-230	Asile, immigration et intégration des migrants	983,480.30	976,445.73	99.28%	974,081.91	99.04%
B3-311	Racisme, xénophobie et intolérance associée	46,452.97	46,422.51	99.93%	46,422.51	99.93%
B3-321	Discrimination	1,625,494.84	1,622,279.49	99.80%	1,618,742.17	99.58%
B3-340	Intégration des Roms	503,750.71	450,832.05	89.50%	447,347.58	88.80%
B3-350	Droits de l'enfant	741,293.85	741,292.85	100.00%	722,343.51	97.44%
B3-620	Accès à la justice	707,386.40	701,260.28	99.13%	700,214.50	98.99%
B3-630	Victimes de crime et indemnisation	4,609.78	4,530.45	98.28%	4,523.22	98.12%
B3-701	Recherche et collecte des données	251,504.88	251,458.57	99.98%	251,458.57	99.98%
B3-711	Communication et sensibilisation	433,550.32	395,274.94	91.17%	390,291.88	90.02%
B3-801	Organes de l'agence	114,598.21	114,248.27	99.69%	114,248.27	99.69%
B3-802	Mécanismes de consultation	101,307.17	86,102.51	84.99%	86,060.68	84.95%
	Titre 3	5,723,281.66	5,599,308.77	97.83%	5,564,895.92	97.23%
	Total C8 (EURO)	6,157,559.61	5,990,855.35	97.29%	5,956,442.50	96.73%

12. Exécution du budget 2016 – Titres 1, 2 et 3 – Crédits R0

Ligne budgétaire	Description officielle du poste budgétaire	Engagement (1)	Montant engagé (2)	Engagés % (2/1)	Payés (3)	% Payés (3/1)
A-2000	Loyers	488,000.00	244,000.00	50.00%	244,000.00	50.00%
	Titre 2	488,000.00	244,000.00	50.00%	244,000.00	50.00%
	Total R0 (EURO)	488,000.00	244,000.00	50.00%	244,000.00	50.00%

13. Budget 2016 – Tableau des effectifs

Catégorie et grade	Postes permanents				Postes temporaires			
	2016 (postes autorisés)	2016 (effectivement occupés)	2015 (postes autorisés)	2015 (effectivement occupés)	2016 (postes autorisés)	2016 (effectivement occupés)	2015 (postes autorisés)	2015 (effectivement occupés)
AD 16	-	-	-	-	-	-	-	-
AD 15	-	-	-	-	1	-	1	-
AD 14	-	-	-	-	1	1	1	1
AD 13	-	-	-	-	2	1	2	1
AD 12	-	-	-	-	10	-	10	-
AD 11	-	-	-	-	-	5	-	5
AD 10	-	-	-	-	14	2	14	2
AD 9	-	-	-	-	11	7	11	5
AD 8	-	-	-	-	1	8	1	9
AD 7	-	-	-	-	5	15	4	14
AD 6	-	-	-	-	3	6	2	7
AD 5	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AD	-	-	-	-	48	45	46	44
AST 11	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 10	-	-	-	-	1	-	1	-
AST 9	-	-	-	-	3	-	3	-
AST 8	-	-	-	-	3	3	3	3
AST 7	-	-	-	-	6	3	7	4
AST 6	-	-	-	-	12	3	12	3
AST 5	-	-	-	-	-	7	-	8
AST 4	-	-	-	-	1	8	1	7
AST 3	-	-	-	-	-	1	-	2
AST 2	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AST	-	-	-	-	26	25	27	27
AST/SC 6	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC 5	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC 4	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC 3	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC 2	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	74	70	73	71

Postes d'agents contractuels	2016 Estimés	2016 Réels	2015 Estimés	2015 Réels
GF IV	22	13	18	9*
GF III	9	12	9	14
GF II	2	5	2	5
GF I	-	-	-	-
Total	33	30	29	28

* plus 1 AC GF IV recruté le 1.9.2015 dans le cadre de la flexibilité prévue par les règlements financiers.